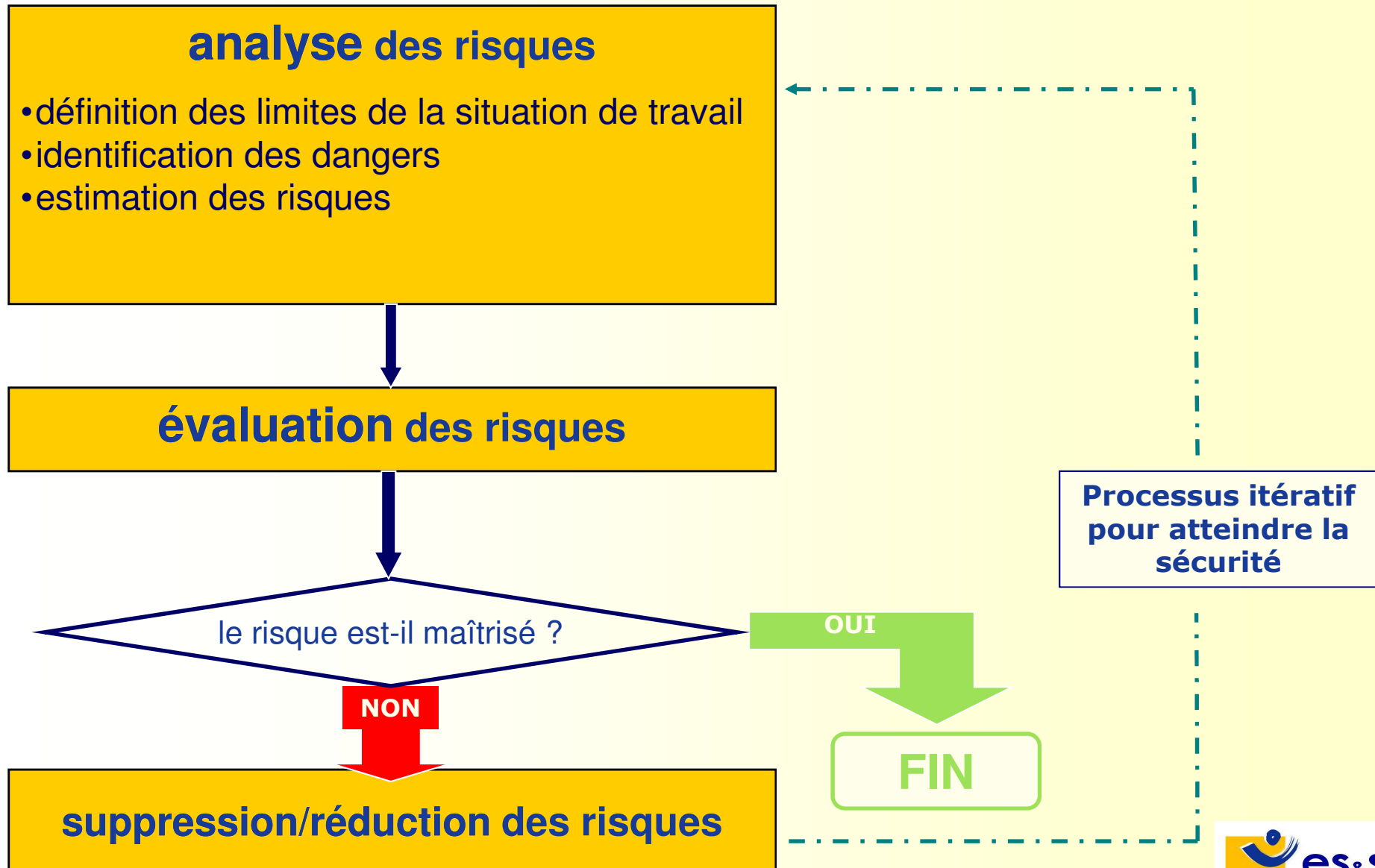


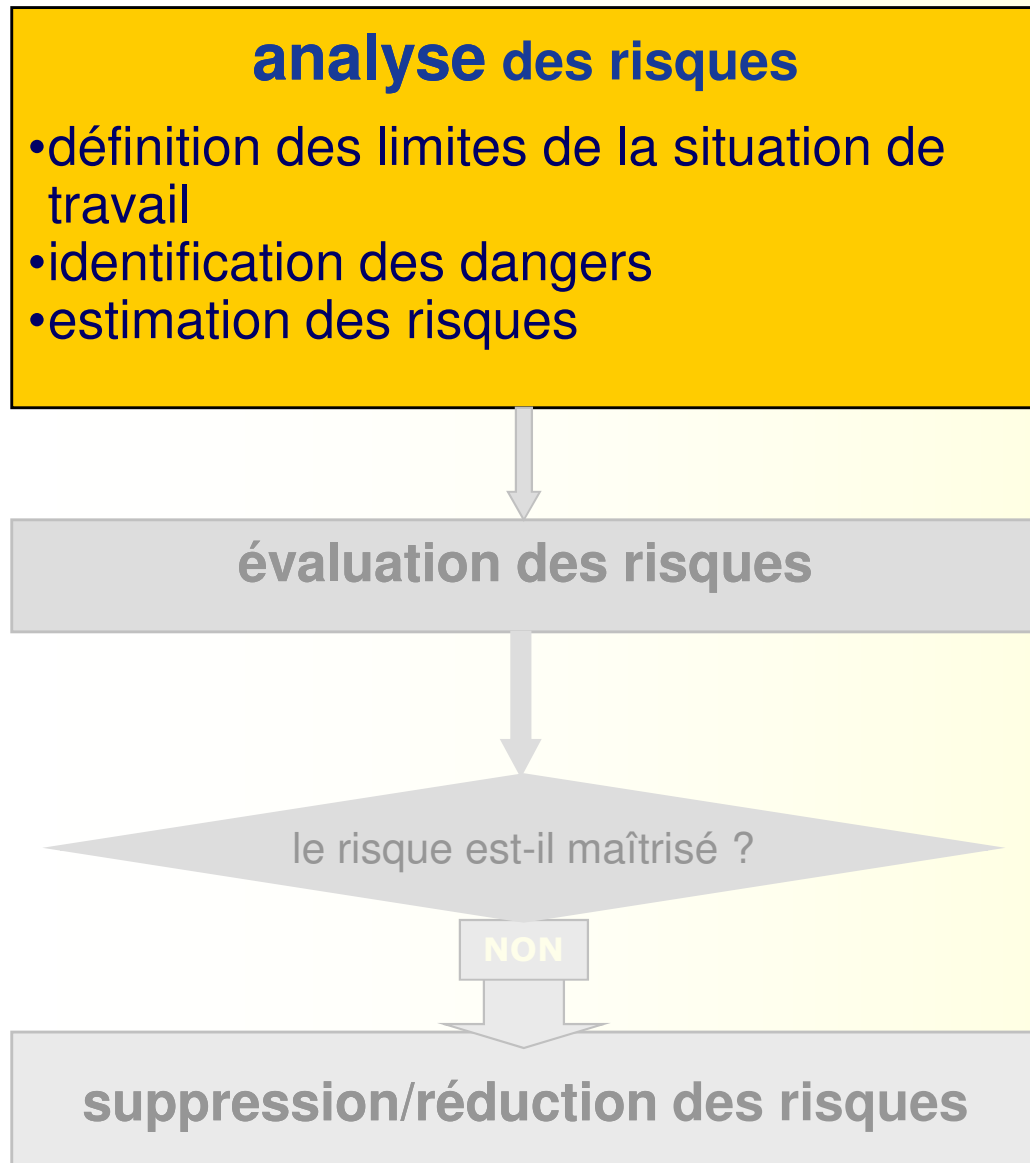


La démarche d'analyse des risques

Les principes généraux de prévention

les phases de la démarche





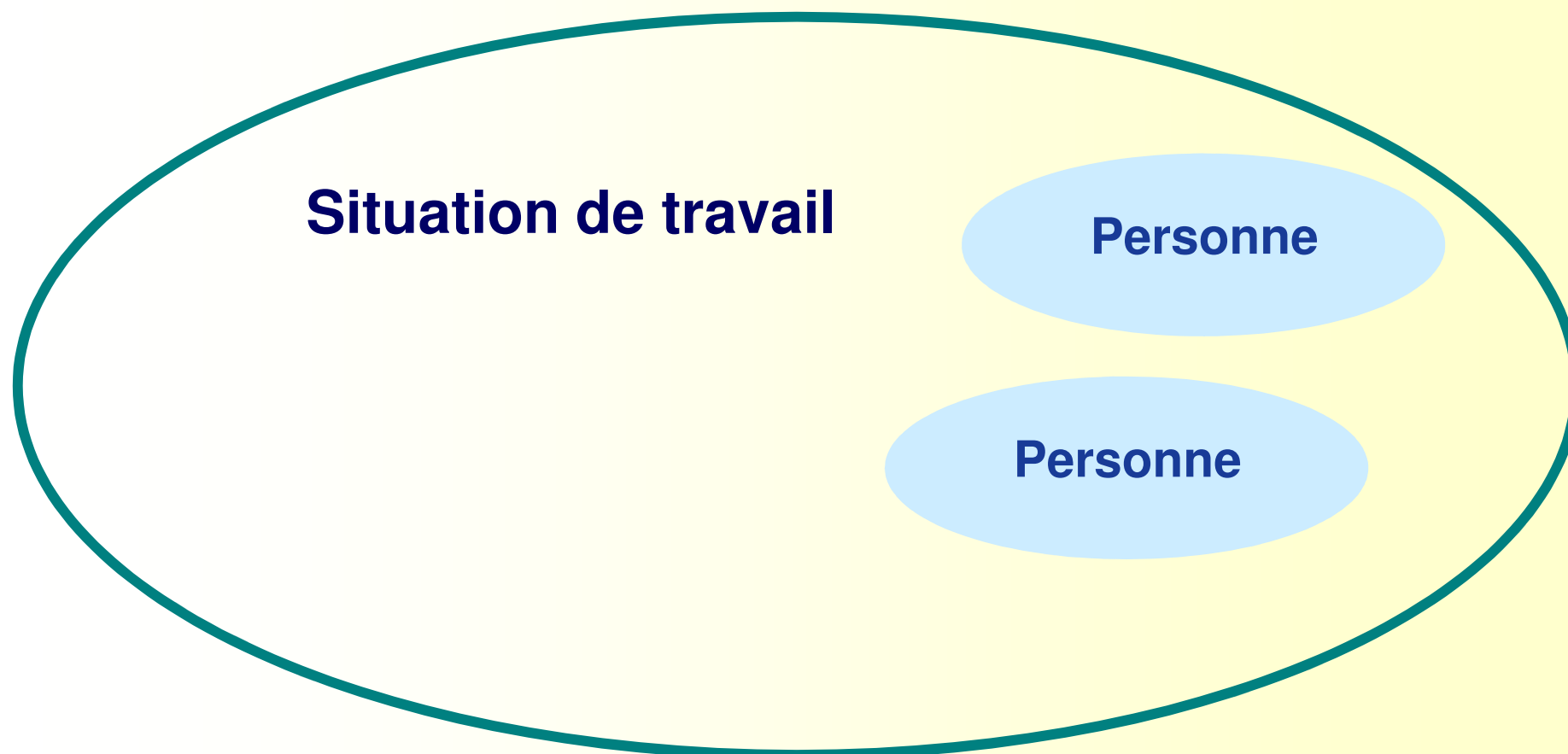
étape 1

l'analyse des risques

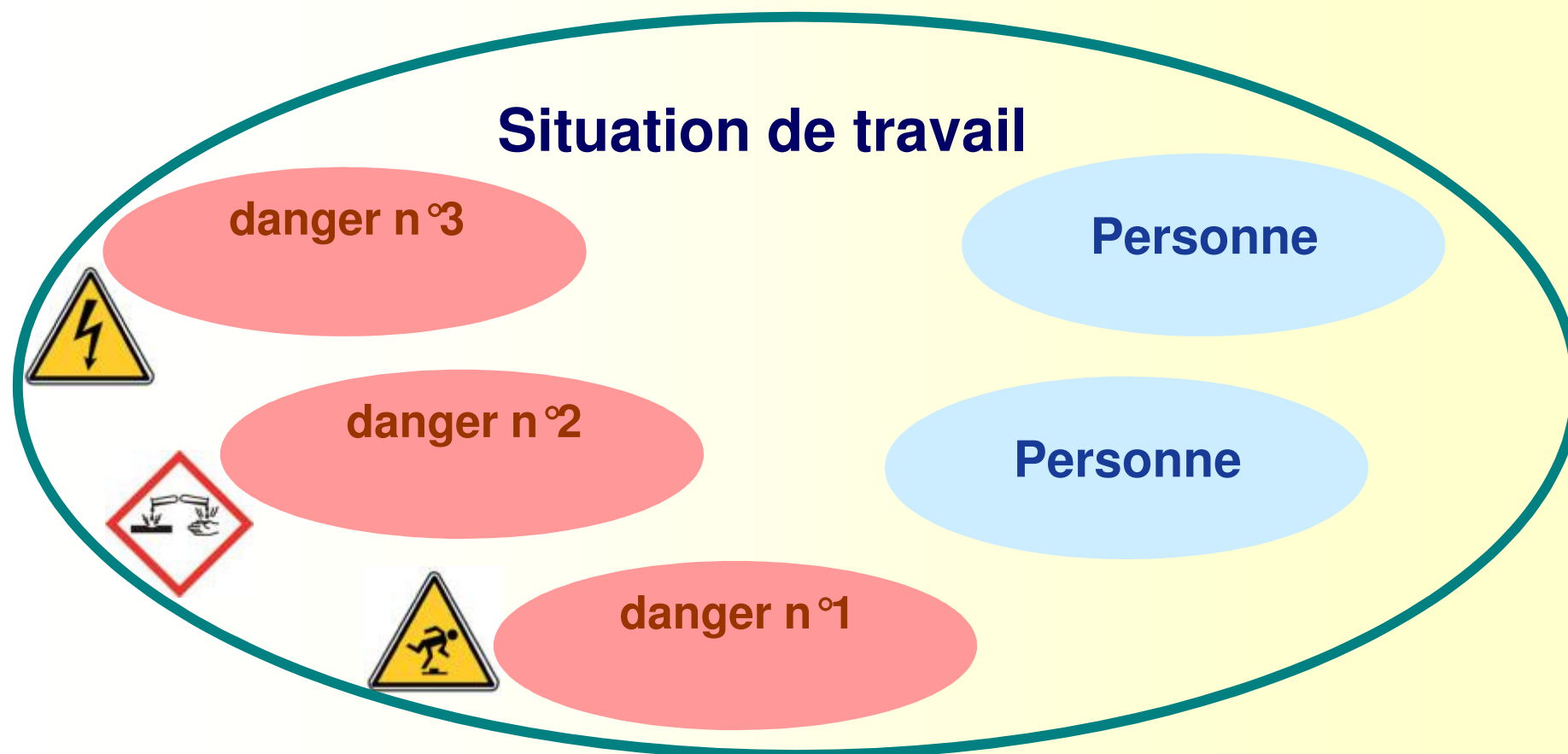
la situation de travail

Situation de travail

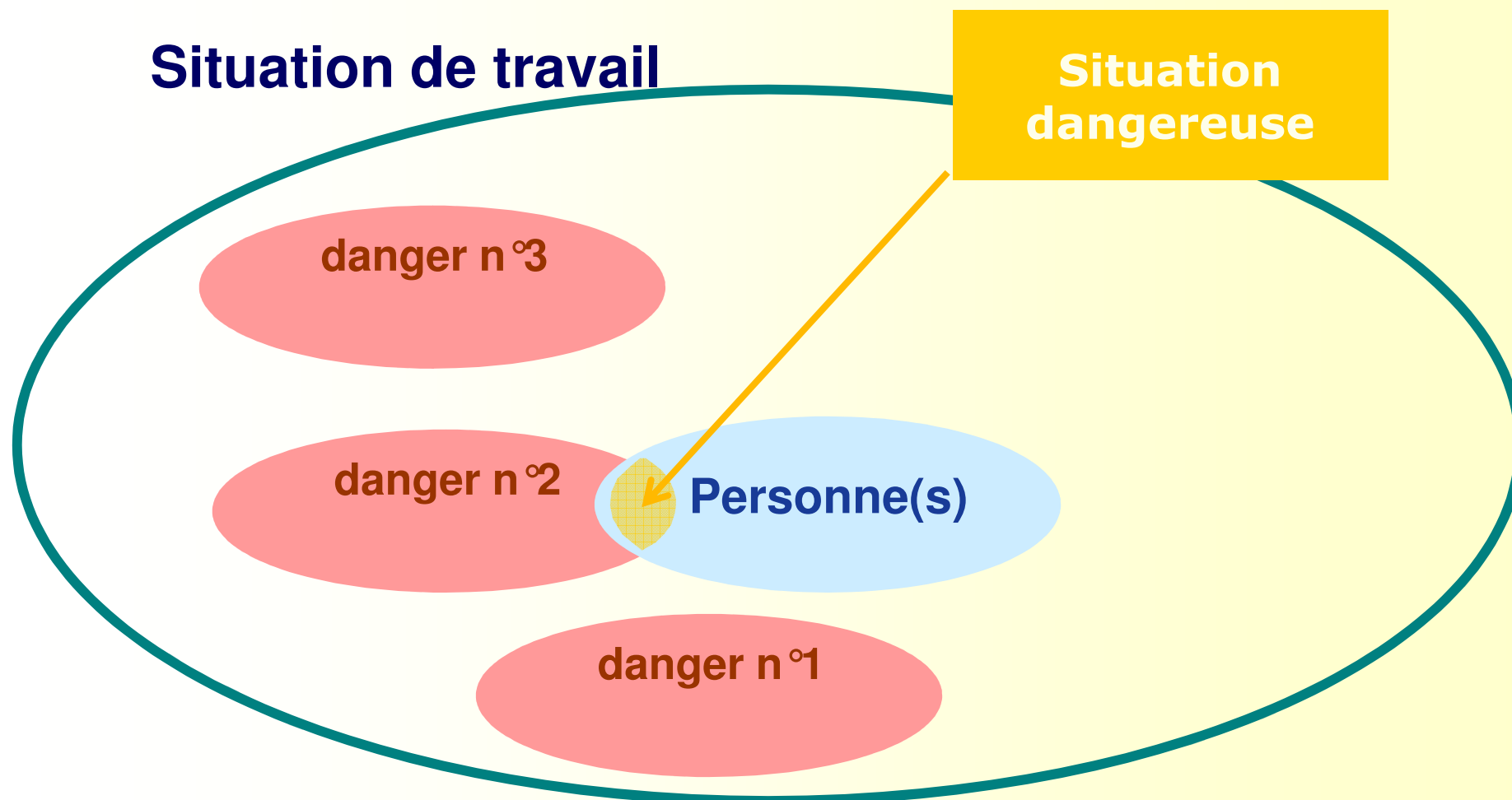
la situation de travail



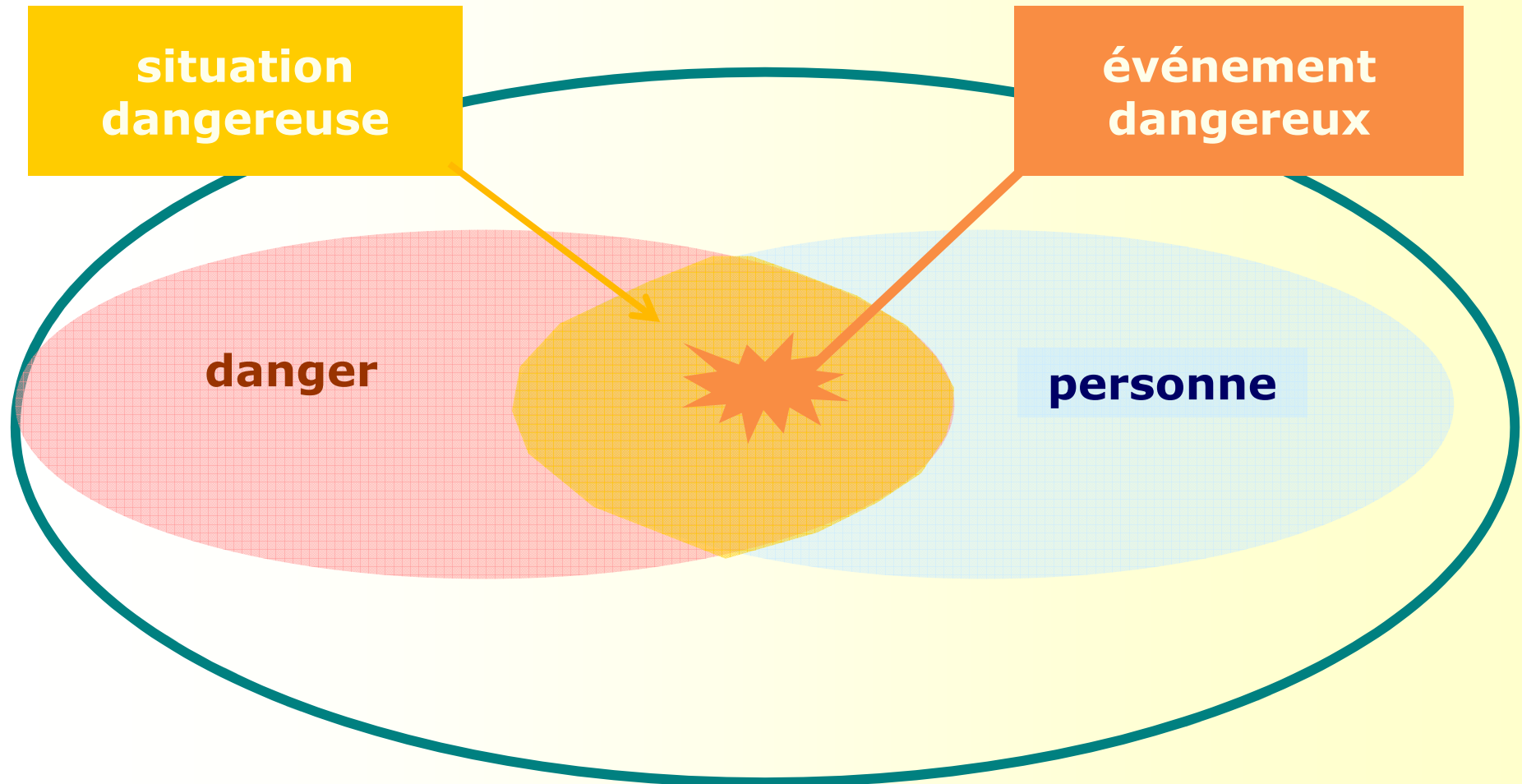
identification des dangers



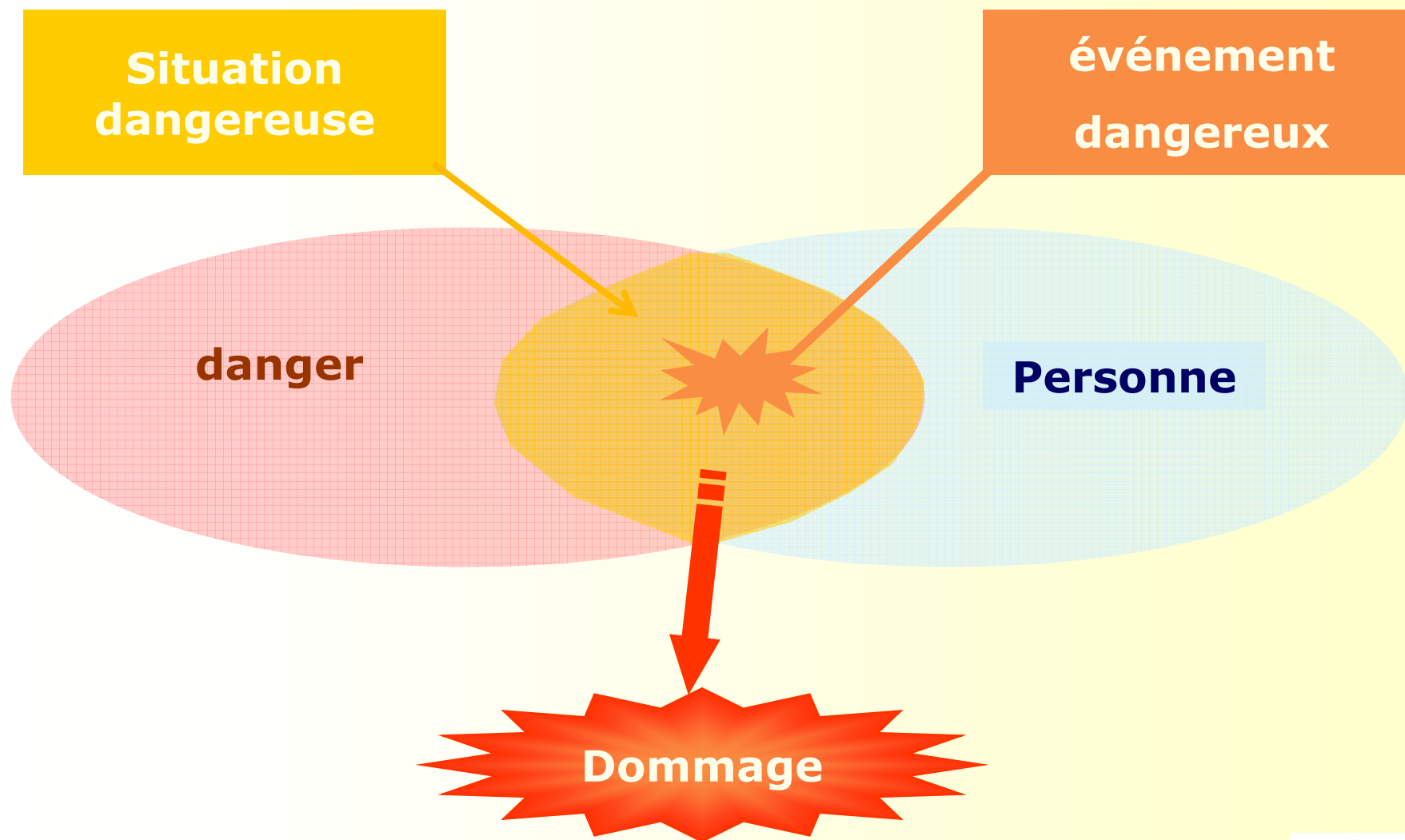
la situation dangereuse



l'événement dangereux



apparition d'un dommage



exemple

Travailler sous
une charge
instable

Chute de l'objet

Charge en hauteur
(énergie potentielle)

Personne

Contusions
(tête)

exemple

Intervenir sur un sol encombré

Chute de plain pied

Encombrement
du sol

Personne

Fractures
(tête
membres)

exemple

Accéder au
stockage en
hauteur

Chute de
hauteur

Hauteur de travail

Personne

Fractures

exemple

**Intervenir dans
le coffret
électrique**

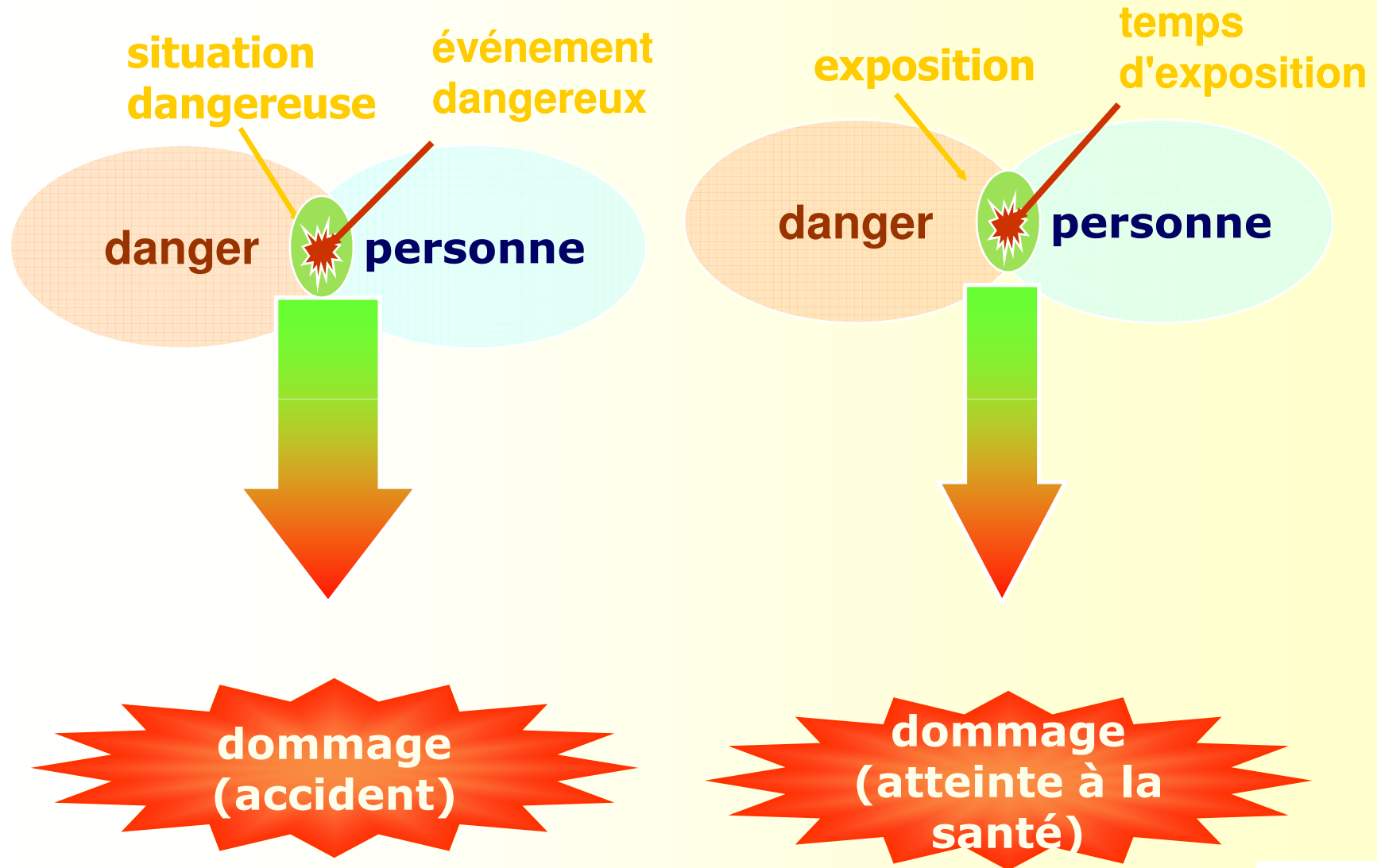
Contact

Energie électrique

Personne

Electrisation

accident / atteinte à la santé



exemple

Travailler en
ambiance sonore
élevée > 85 dBa

7 heures par jour
depuis 22 ans

Énergie sonore

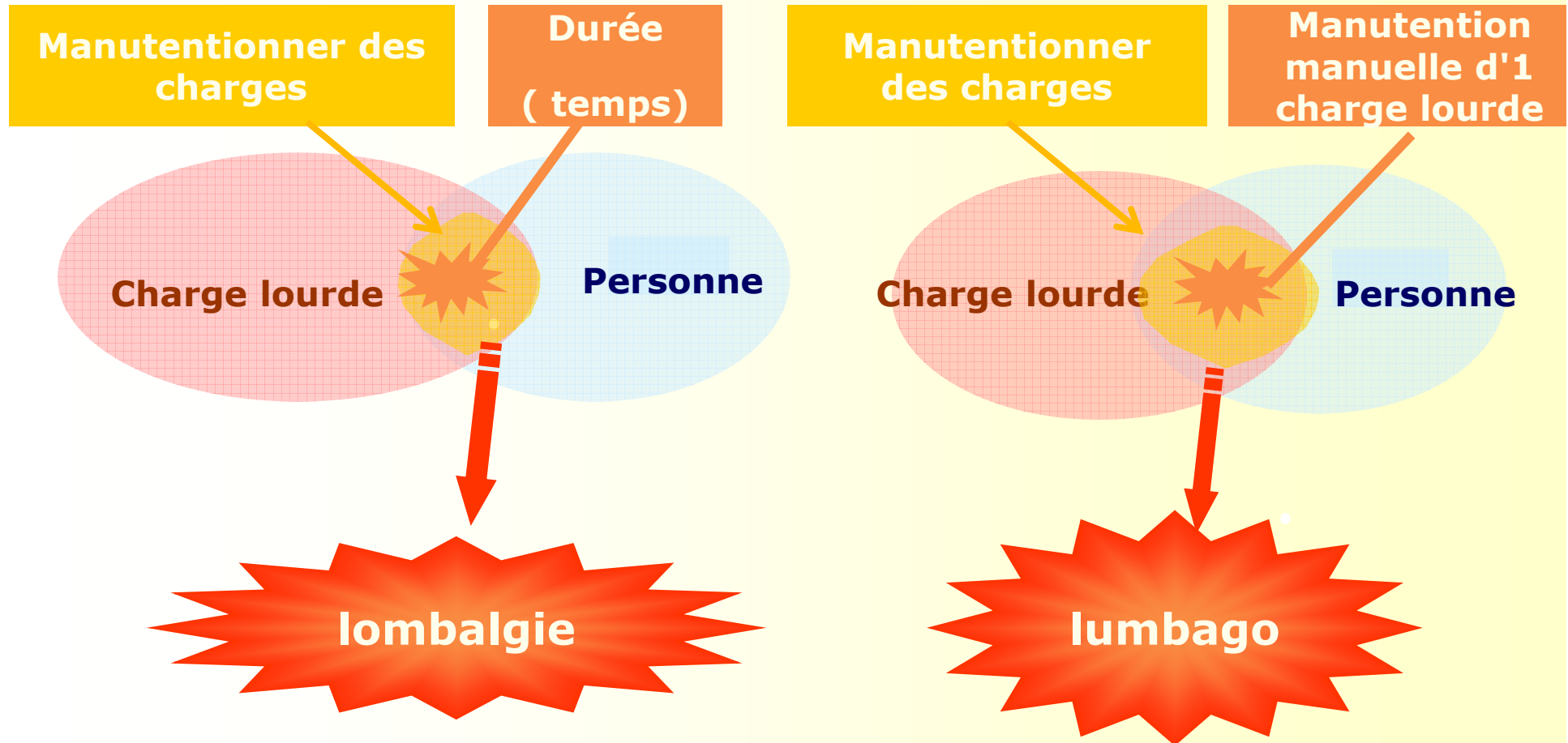
Personne

Surdité

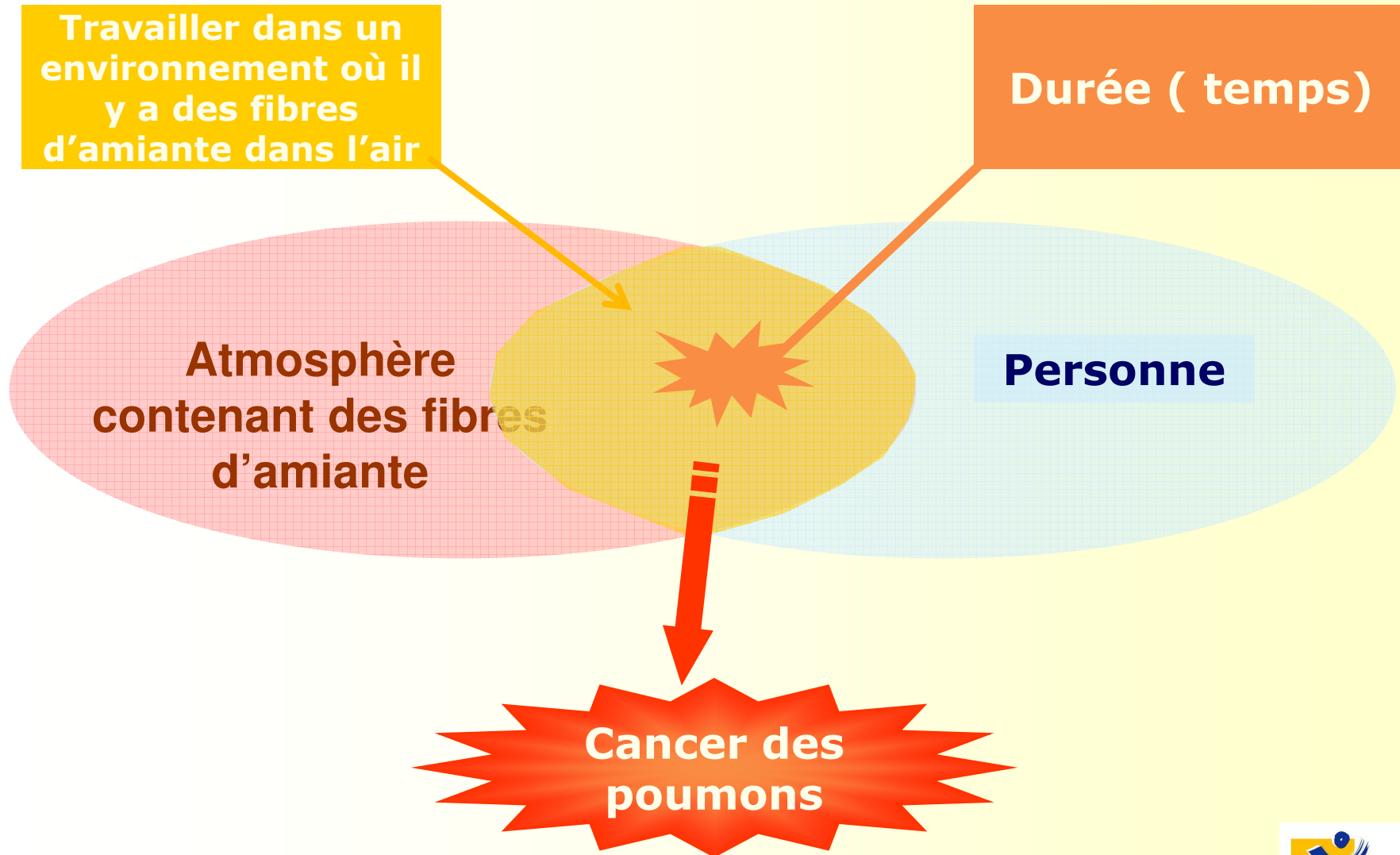
exemple



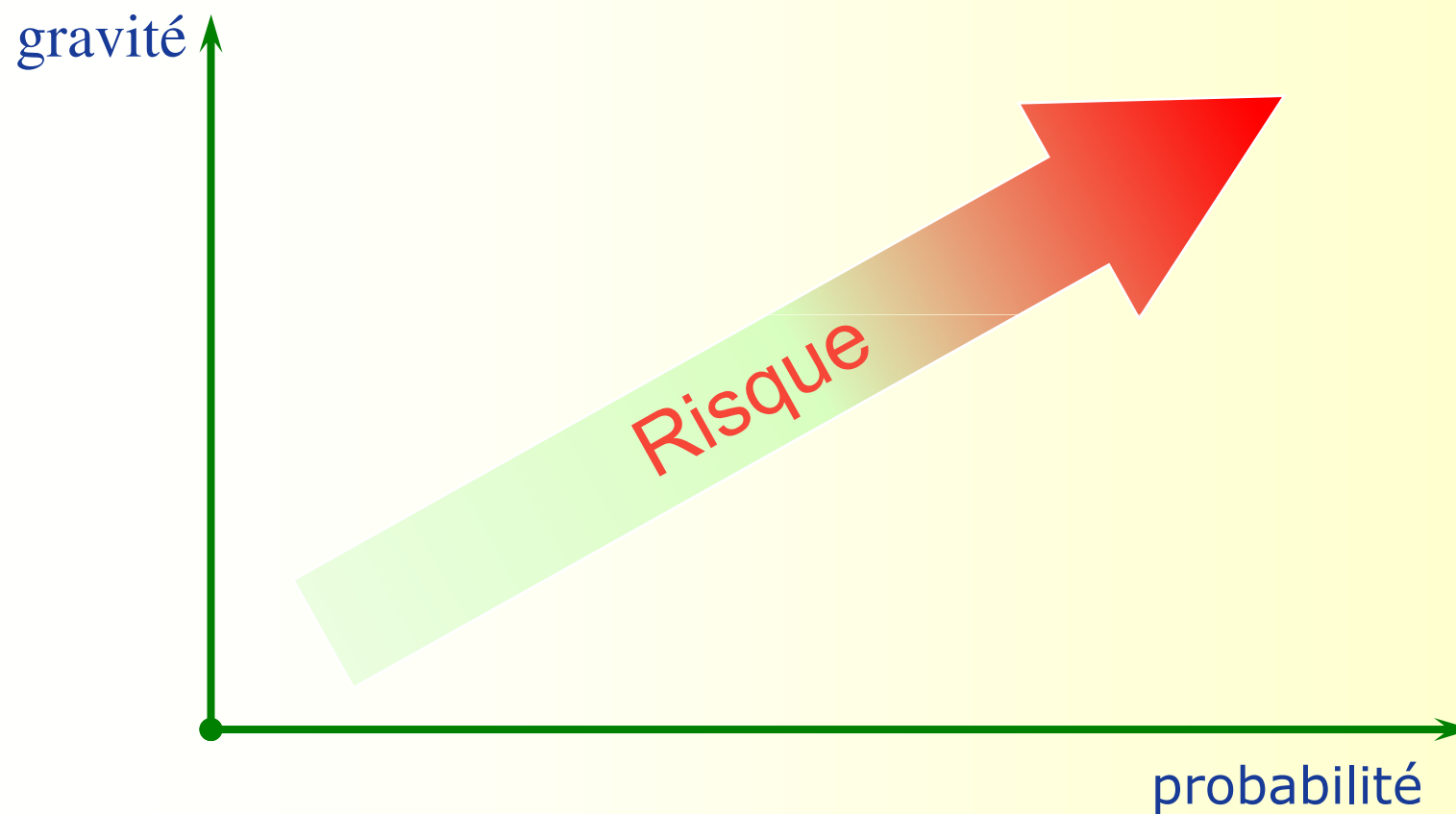
exemple



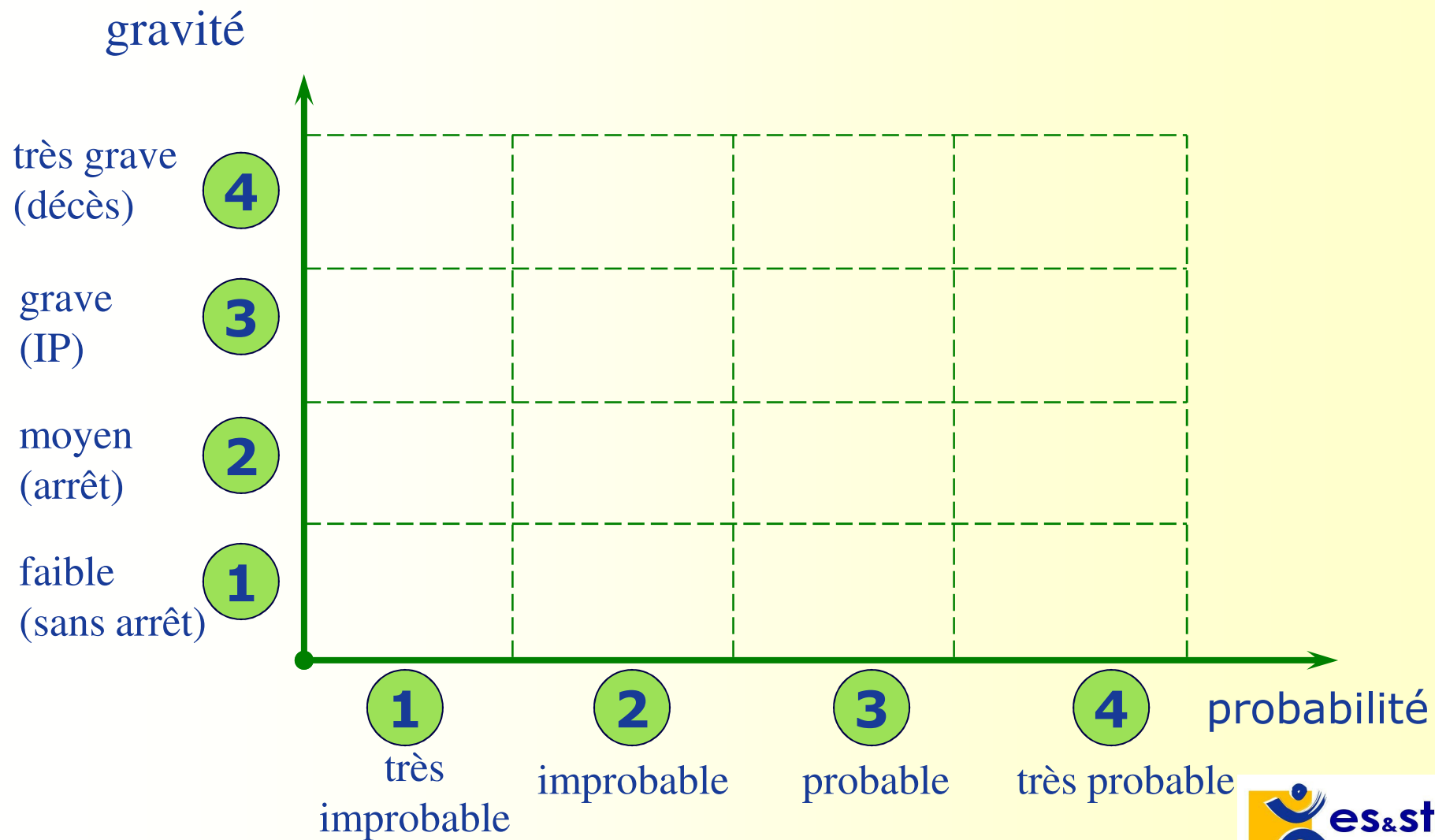
exemple



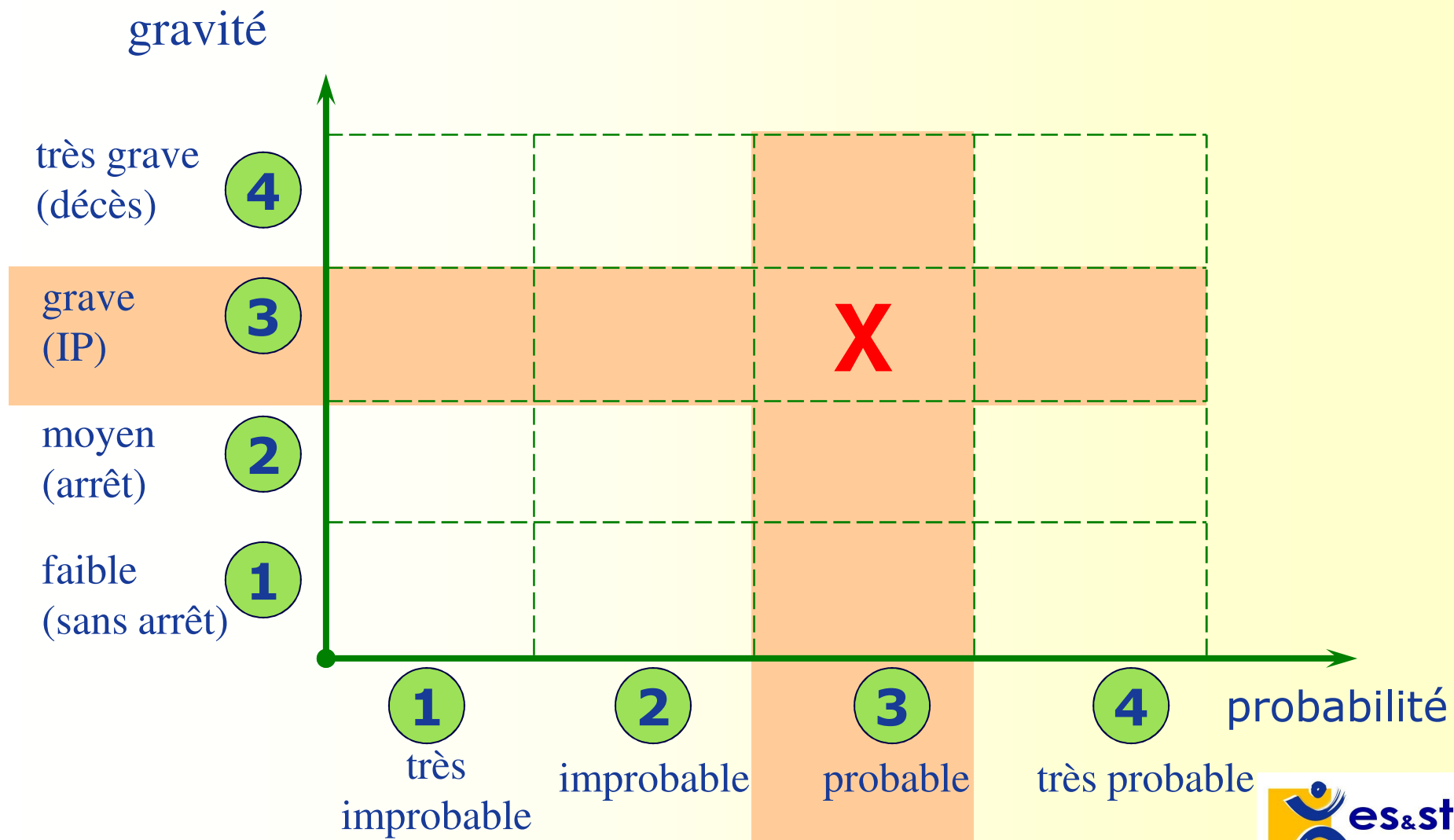
estimation du risque




estimation du risque



estimation du risque



grille d'observation

Étape 1 : Analyse des risques					
Description de l'activité	Danger	Événement dangereux	Domage	Gravité	Probabilité
Intervenir dans le coffret électrique 	Energie électrique (400V~)	Contact d'une pièce nue sous tension avec la main	Electrisation	3	3

analyse des risques

- définition des limites de la situation de travail
- identification des dangers
- estimation des risques

évaluation des risques

le risque est-il maîtrisé ?

NON

suppression/réduction des risques

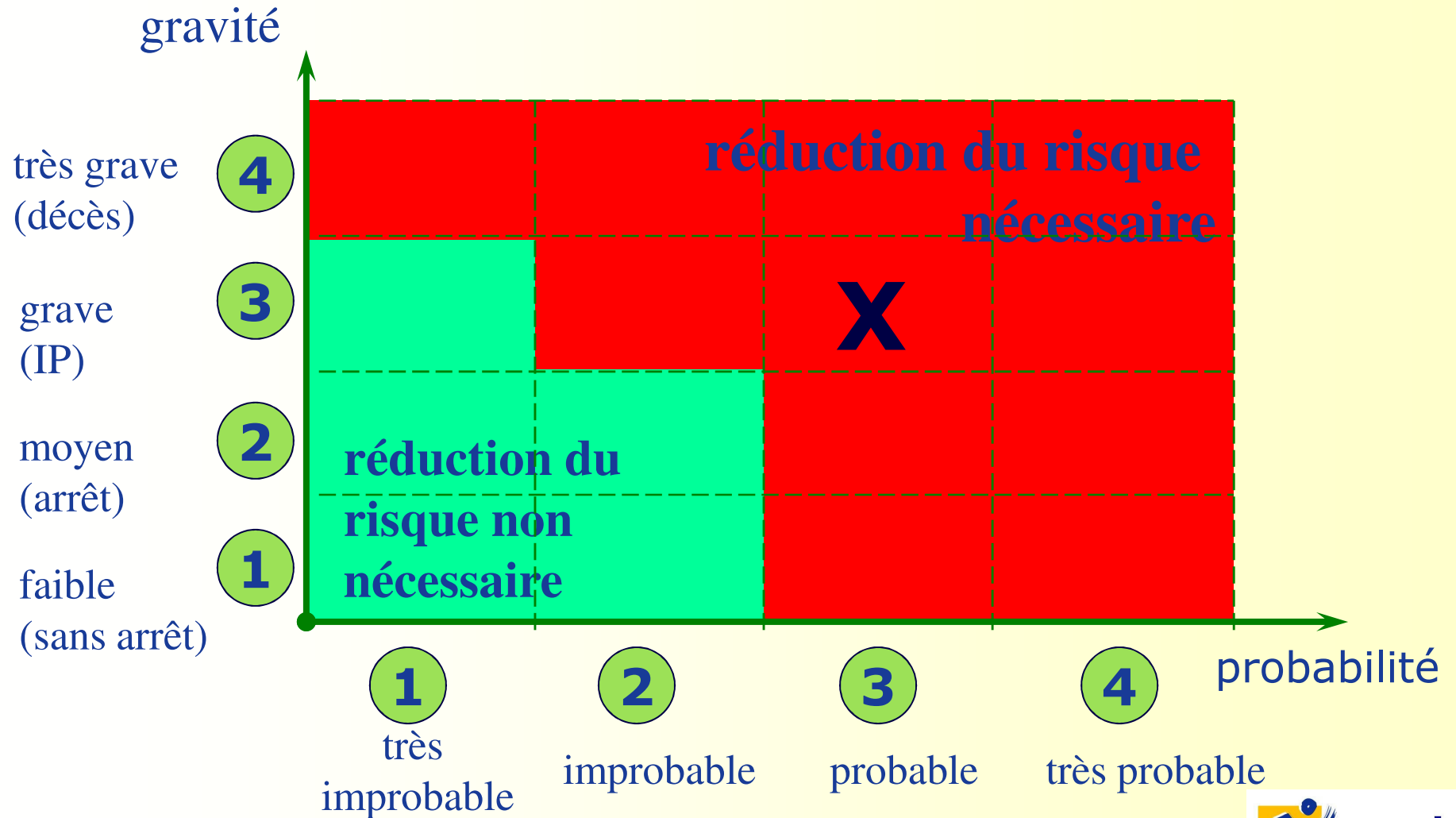
étape 2

évaluation des risques


OUI

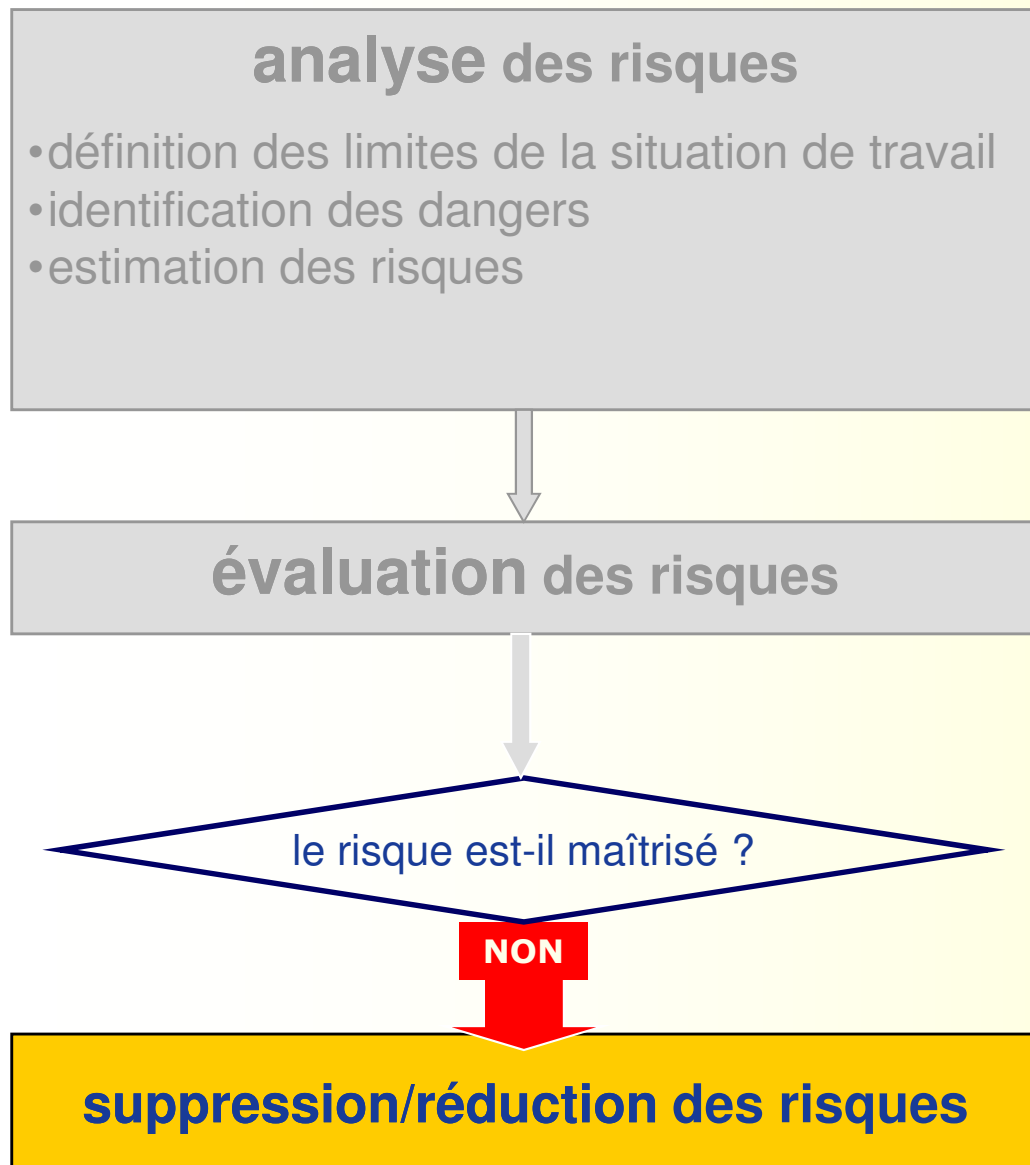
FIN

évaluation des risques



grille d'évaluation des risques

Analyse des risques						Évaluation des Risques Réduction nécessaire?
Description de l'activité	Danger	Événement dangereux	Domage	Gravité	Probabilité	
Intervenir dans le coffret électrique 	Energie électrique (400V~)	Contact d'une pièce nue sous tension avec la main	Electrisation	3	3	OUI



étape 3

**suppression
ou réduction
des risques**

Code du travail :

Article L4121-1

«**L'employeur prend les mesures nécessaires** pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ... »

Article L4121-2

«L'employeur met en œuvre les mesures prévues au L4121-1 sur le fondement des **principes généraux de prévention** ... »

Article L4121-4

«Lorsqu'il confie des tâches à un travailleur (...), l'employeur doit **prendre en considération les capacités de l'intéressé** ... »

Article L4121-5

« Lorsque dans un même lieu de travail les **travailleurs de plusieurs entreprises** sont présents, **les employeurs coopèrent** à la mise en œuvre des dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail».

principes généraux de prévention

(code du travail art. L4121-2 ; loi du 31/12/1991)

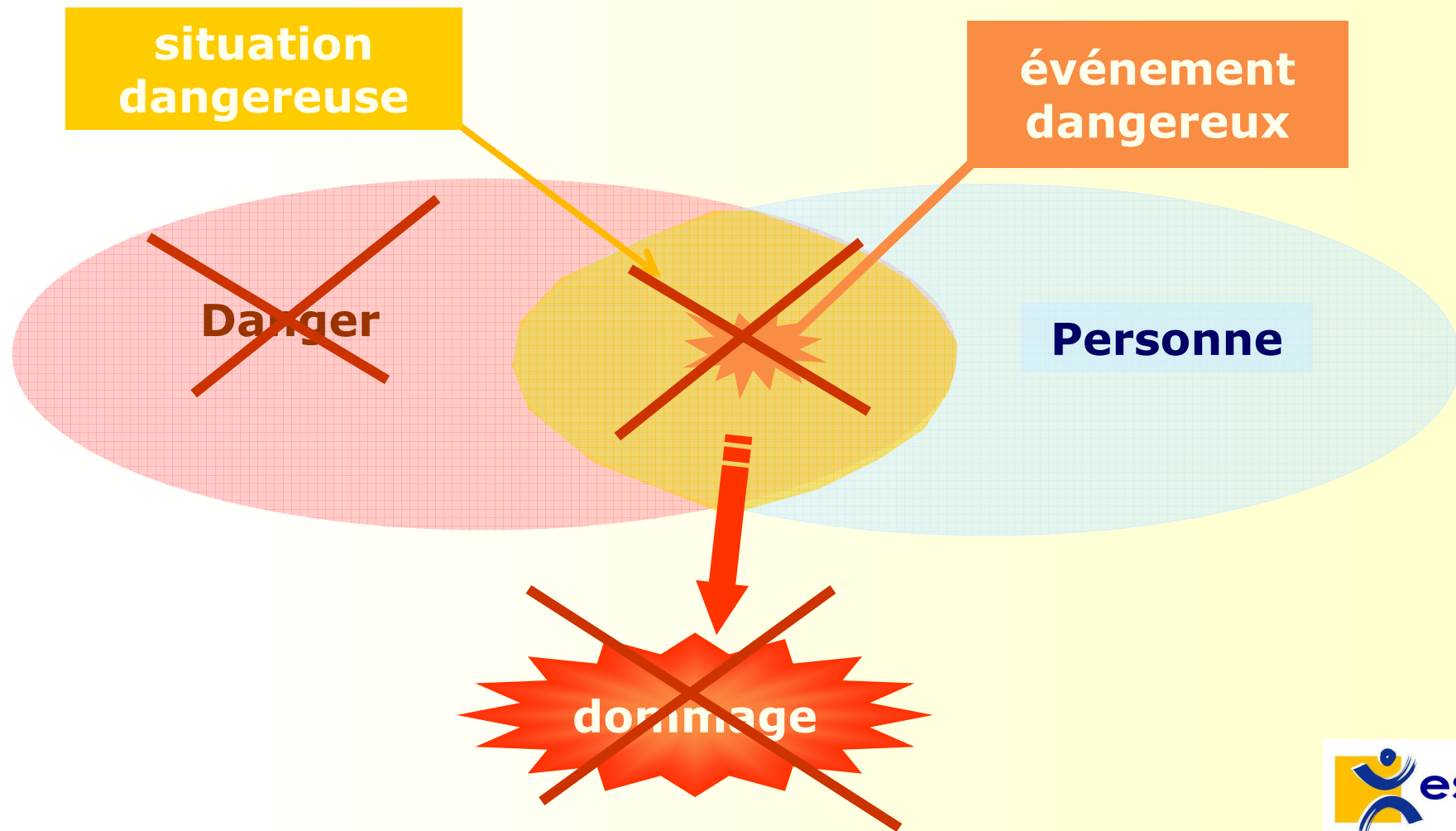
1. Éviter les risques,
2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
3. Combattre les risques à la source,
4. Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique,
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux,
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants (...);
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle;
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs,

principes généraux de prévention

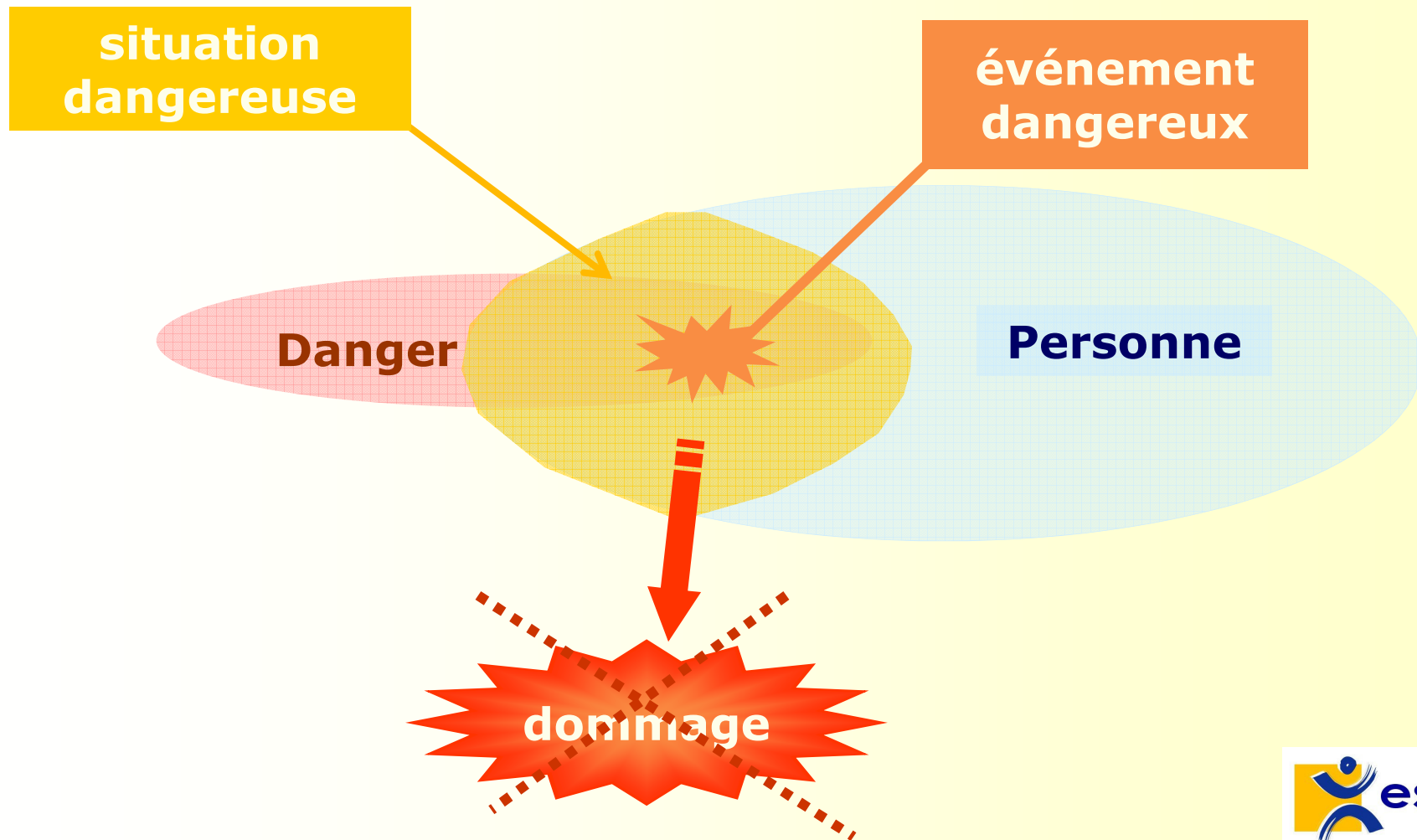
Prévention Intrinsèque équipement ou organisation

1. Éviter les risques,
2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
3. Combattre les risques à la source,
4. Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique,
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux,
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants (...);
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle;
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs,

prévention intrinsèque : supprimer le danger



prévention intrinsèque : réduire le danger



prévention intrinsèque : exemples

- remplacer un produit chimique dangereux par un produit moins dangereux
- travailler hors tension
- utiliser une source d'énergie moins dangereuse
- adapter la hauteur de travail
- automatisation



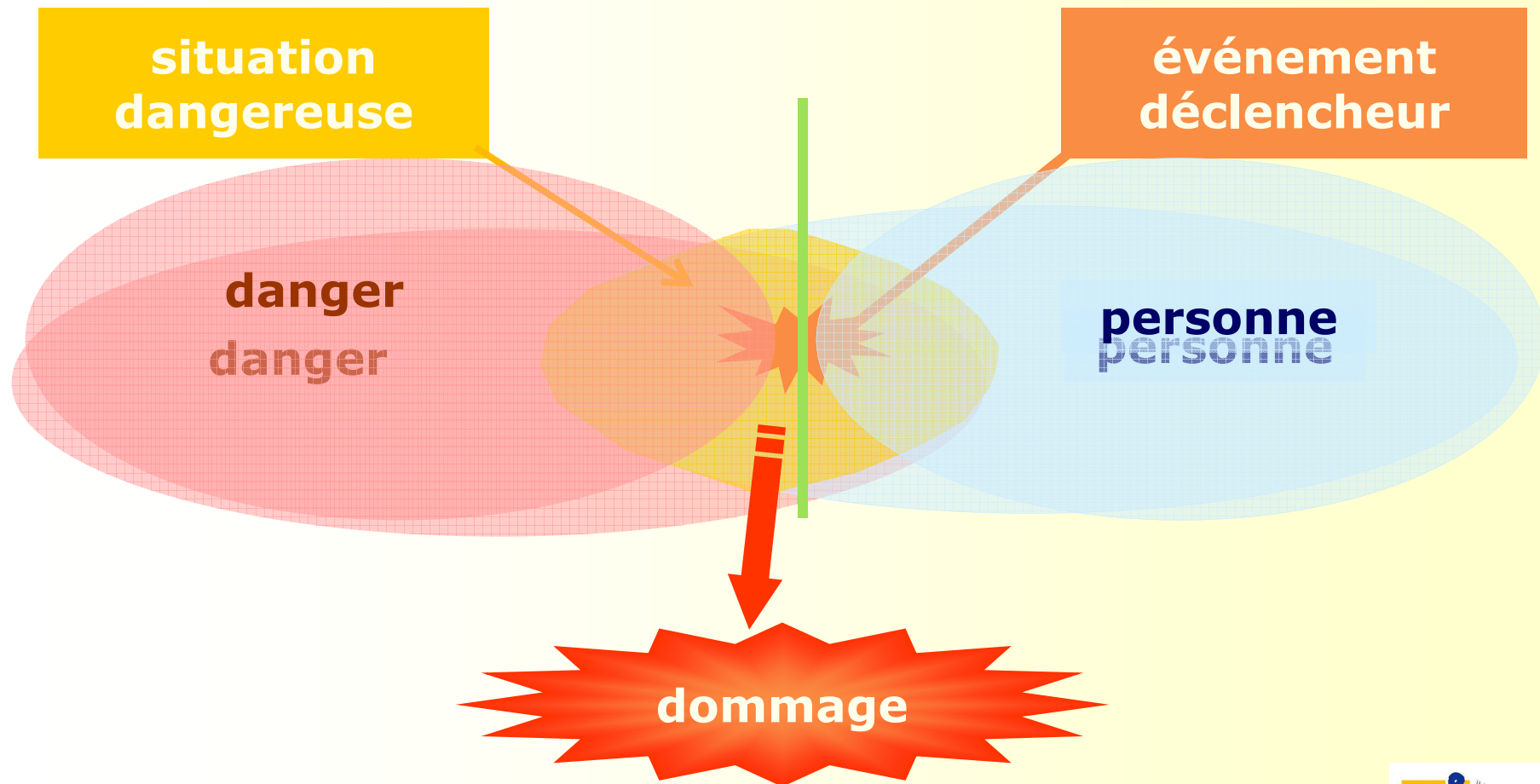
principes généraux de prévention

**Prévention
Intrinsèque**
équipement ou
organisation

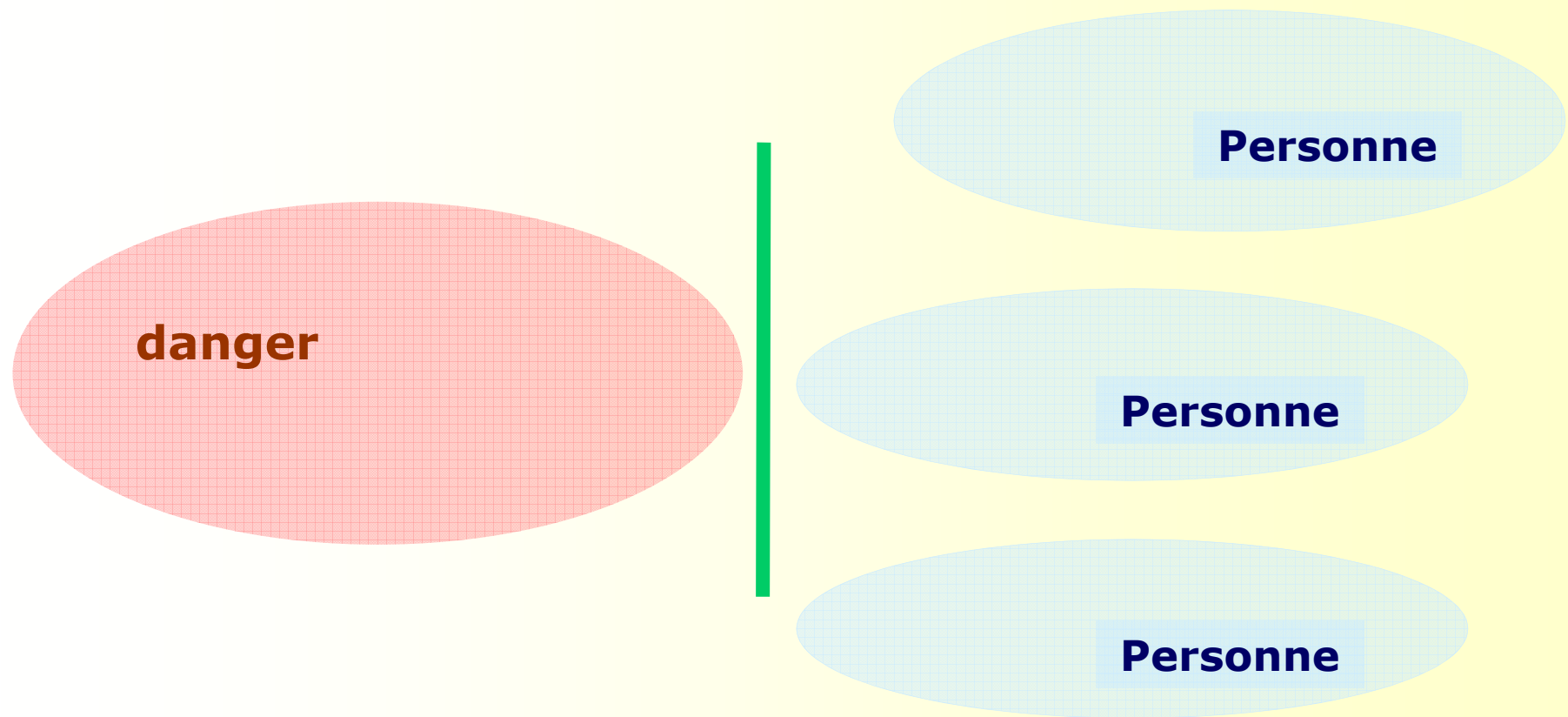
**Protection
collective**

1. Éviter les risques,
2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
3. Combattre les risques à la source,
4. Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique,
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux,
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants (...);
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle;
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs,

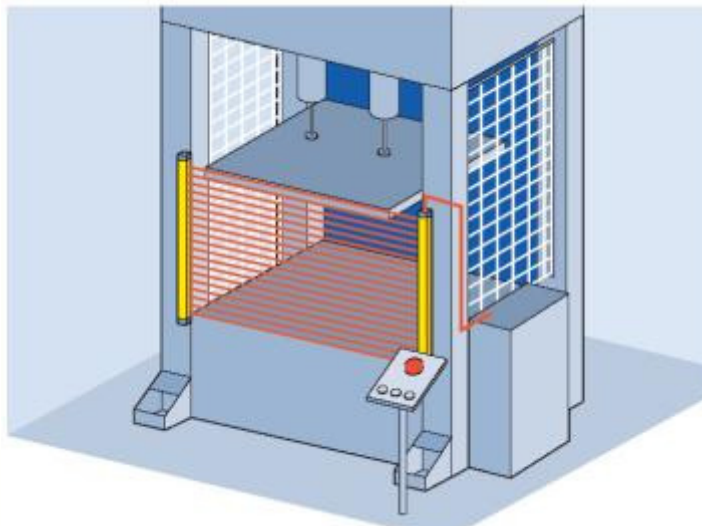
protection collective : protéger les personnes du danger



protection collective : protéger les personnes du danger



protection collective : exemples



Sol anti-dérapant

principes généraux de prévention

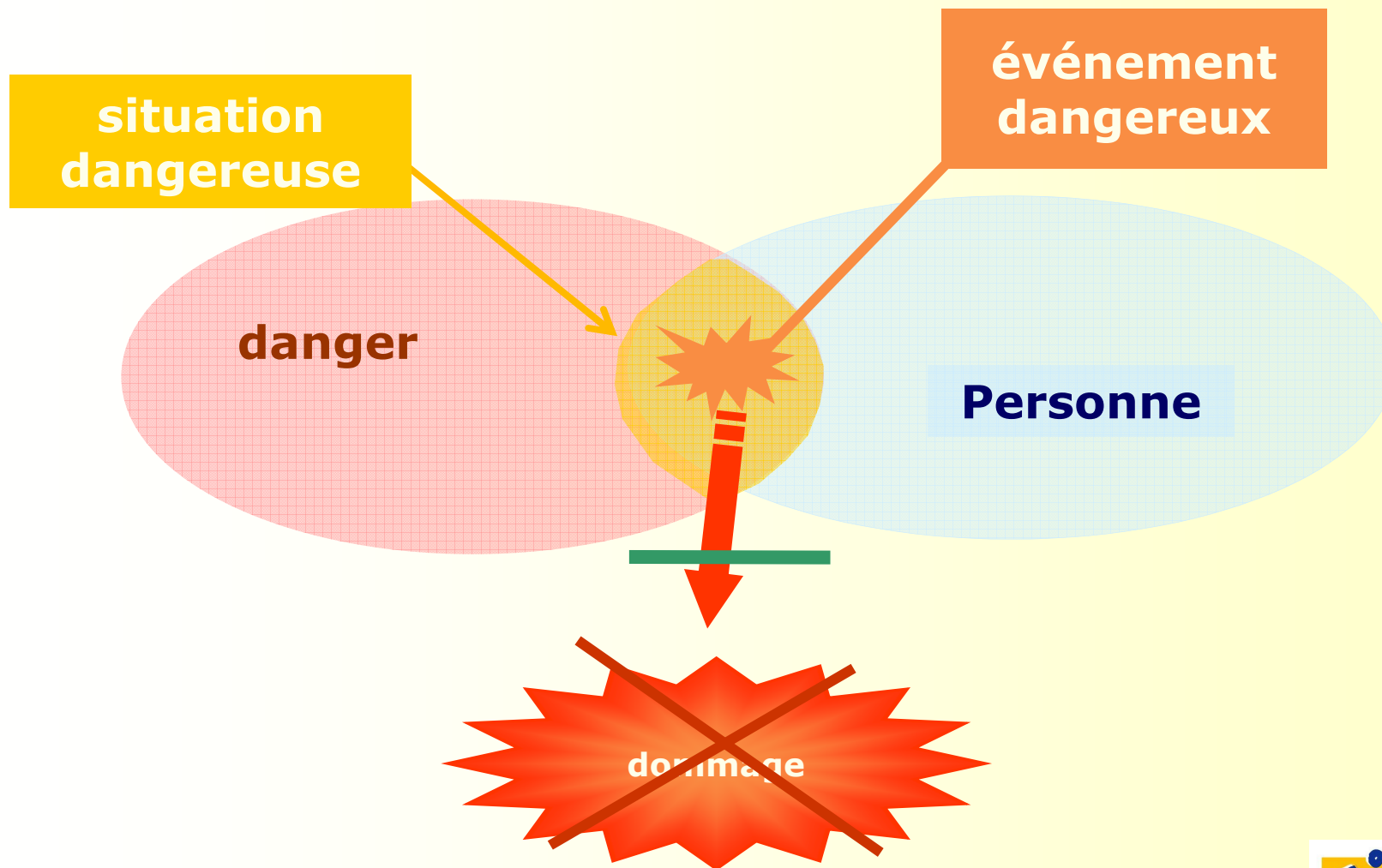
**Prévention
Intrinsèque**
équipement ou
organisation

**Protection
collective**

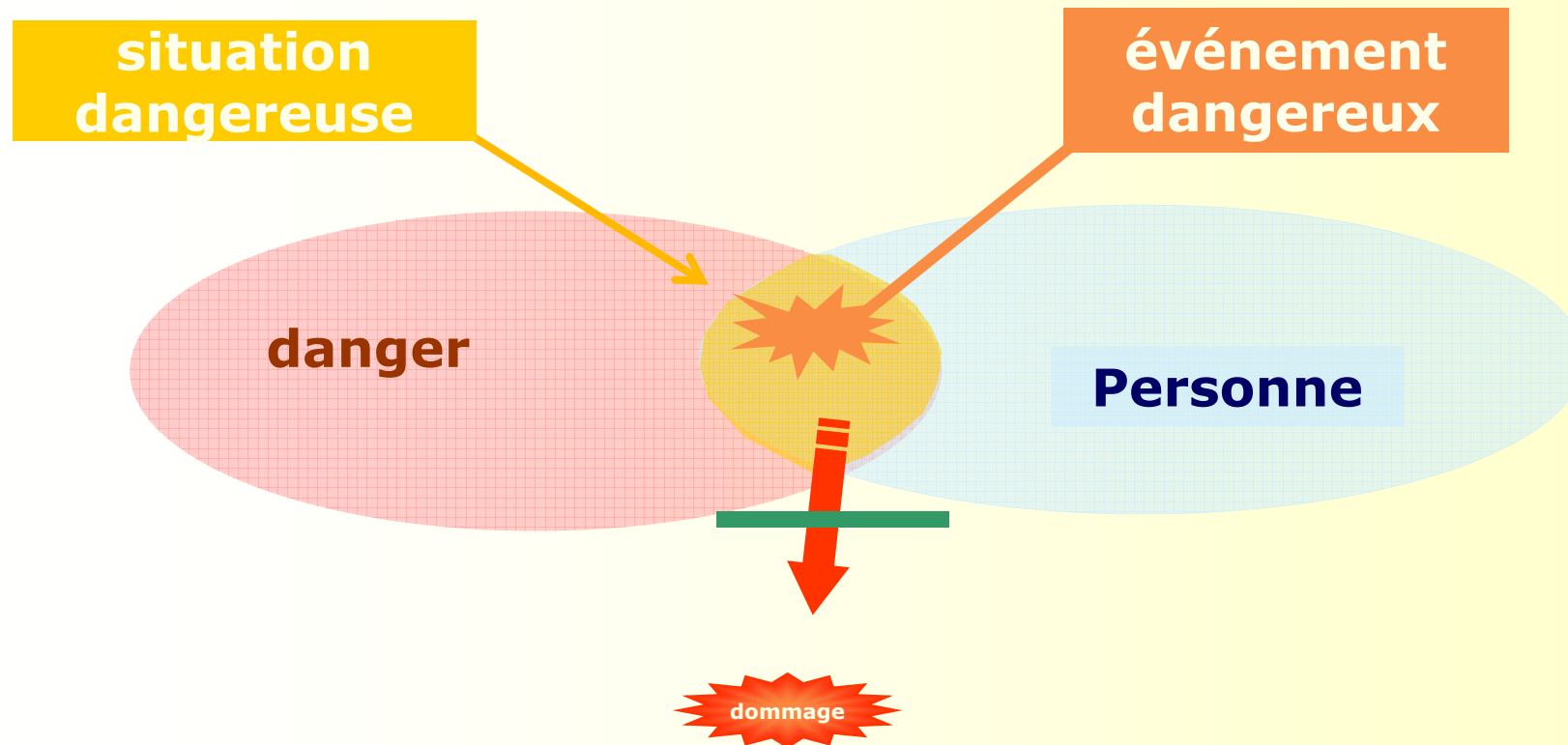
**Protection
individuelle**

1. Éviter les risques,
2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
3. Combattre les risques à la source,
4. Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique,
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux,
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants (...);
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle;
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs,

protection individuelle : suppression des dommages



protection individuelle : réduction des dommages



protection individuelle : exemples



principes généraux de prévention

**Prévention
Intrinsèque**
équipement ou
organisation

1. Éviter les risques,
2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
3. Combattre les risques à la source,
4. Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique,
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux,
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants (...);

**Protection
collective**

**Protection
individuelle**

8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle;
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs,

Instructions

Donner les instructions appropriées



Donner les instructions appropriées



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

CETTE MACHINE PEUT ÊTRE DANGEREUSE
VOTRE SÉCURITÉ DÉPEND DU RESPECT DES CONSIGNES



- * PORTER une tenue vestimentaire adaptée
- * UTILISER les équipements de protection individuels
- * RESPECTER la procédure d'utilisation
- * RESPECTER le mode opératoire adapté
- * IDENTIFIER l'opérateur principal chargé de la mise en marche
- * REPERER le ou les arrets d'urgence

POUR LA MISE EN MARCHÉ, L'AUTORISATION DE PROPRIÉTAIRE EST OBLIGATOIRE

PROCÉDURE D'UTILISATION

SCIE À RUBAN

AVANT

- * VÉRIFIER le dégagement des abords et la table de la machine
- * S'ASSURER du bon choix et de l'état de la lame
- * VÉRIFIER le tension de la lame
- * RÉGLER le protecteur de la lame
- * RÉGLER le guide-pièce
- * METTRE EN MARCHÉ l'aspiration des copeaux

PENDANT

- * METTRE EN MARCHÉ la machine
- * SURVEILLER la position des mains
- * UTILISER si possible un poussoir

APRÈS

- * ARRÊTER la machine
- * ATTENDRE l'arrêt complet de la machine
- * REMETTRE le poste de travail en état
- * SIGNALER toute anomalie constatée lors de l'utilisation

Modèle par une équipe de professeurs et de Chefs de Travaux



les informations peuvent être visuelles (affiche, pictogramme, voyant ...) ou sonores (sirène ...). Elles peuvent être données à l'occasion d'une formation.

Formations / habilitations

Article L4121-1 du Code du Travail

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent:

1. des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité
2. des actions d'information et de formation
3. la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Information / Formations

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Article L4121-4 du Code du Travail

Lorsqu'il confie des tâches à un travailleur, l'employeur(...), prend en considération les capacités de l'intéressé à mettre en œuvre les précautions nécessaires pour la santé et la sécurité.

- **habilitation électrique**
- **CACES**
- **accueil au poste**
- ...


hiérarchie des moyens de réduction des risques

- prévention intrinsèque
 - protection collective
 - protection individuelle
 - instructions

&

Information
formation

document unique et plan de prévention

<i>Analyse des risques</i>						<i>Evaluation</i>	<i>Plan de prévention</i>		
Description de l'activité	DANGER	Evénement dangereux	DOMMAGE	Gravité	Probabilité	Réduction du risque nécessaire ? OUI/NON	Mesures de prévention	Personne en charge	Délai
Intervenir dans le coffret électrique 	Energie électrique 400V~	Contact d'une pièce nue sous tension avec la main	Electrisation	3	3	oui	--Intervenir en priorité hors tension après consignation de l'installation --Mise à disposition des EPI et outils adaptés si intervention sous tension nécessaire --Revoir la signalisation --Vérifier les niveaux de formation et les titres d'habilitation		